

Rapport n°11 :**Portage du projet FEDER « BIOCAIR » par UBFC**

Rapporteur (s) :	Nicolas Chaillet, Président
Service – personnel référent	Claudia Laou-Huen, service FRI
Séance du Conseil d'administration	13 décembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

En vue de cofinancer des projets structurants tels que le PIA ISITE-BFC, UBFC souhaite disposer de la possibilité de déposer au fil de l'eau des dossiers FEDER (Fonds européen de développement régional) à la demande des principaux investigateurs des projets opérés au sein des unités de recherche placées sous la tutelle des établissements membres de la Comue et des membres du Consortium ISITE-BFC.

Le portage de projets FEDER par UBFC est désormais possible grâce à l'établissement en octobre 2018 d'un modèle de convention tripartite impliquant à la fois la Comue UBFC (maitre d'ouvrage et bénéficiaire des fonds), l'établissement membre (maitre d'œuvre des travaux de recherche), ainsi que la Région BFC (autorité de gestion du Programme opérationnel FEDER).

Une première convention tripartite est en cours de finalisation concernant le projet Industrie ISITE "intitulé BIOCAIR (lauréat à l'Appel de projets 2). Coordonné par le GIE Pharmimage, BIOCAIR associe les compétences et savoir-faire de plusieurs laboratoires universitaires de l'uB (ICMUB UMR 6302, LIIC EA7269), le CHU de Besançon, le centre anti-cancéreux de Dijon (CGFL) ainsi que la société Diaclone située à Besançon. Ce projet multidisciplinaire et translationnel se positionne en pharmaco-imagerie, axe stratégique en santé soutenu par la région Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif pour UBFC est de déposer un dossier FEDER pour le compte de l'uB et du CGFL au plus tard en janvier 2019 pour un montant d'environ 340 000 € (durée du projet : mars 2018-décembre 2021) .

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le principe d'une demande de subvention FEDER effectuée par UBFC dans le cadre du projet Biocair impliquant notamment l'université de Bourgogne.